

Procédures pour la formation B, AAC et conduite supervisée

La première procédure est l'évaluation qui se fait à l'inscription, elle dure 30 minutes, elle est réalisée sur la base d'une fiche d'évaluation. Elle se fait dans le véhicule ou dans le bureau au moyen de l'ordinateur ou tablette. Cette évaluation varie en fonction des disponibilités et de l'emploi du temps de l'élève.

Son but est de savoir à quoi l'élève et l'auto école s'engage pour le volume d'heures et le coût de la formation.

Il s'agit d'un questionnaire personnel choisi par des tests de rapidité, logique, analyse type tests psychotechniques (pour évaluation informatique) et orientation plus pratique (Trajectoires, regard, compréhension et orientation) pour évaluation en voiture.

En cas de reprise de dossier :

il existe aussi une évaluation bilan en voiture sur une heure pour situer le niveau de l'élève.

L'Objectif de la formation

Acquérir des connaissances THEORIQUES et PRATIQUES pour être autonome sur la route et pouvoir affronter d'une façon efficace et sécuritaire la complexité de la circulation et les configurations multiples.

C'est une démarche exigeante guidée par l'enseignant.

Toutes ses connaissances seront validées lors de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Déroulement de la formation:

Tout d'abord nous passons par la formation théorique du permis de conduire :

- La loi et la circulation
- Le conducteur
- Précautions en prenant et quittant son véhicule
- Documents, passagers, chargement
- Équipements de sécurité des véhicules
- Mécanique et sécurité
- La route
- Les usagers
- Règles et environnement

La formation de code se fait à l'auto école sous différentes formes :

- Séries pédagogiques encadrées
- Thèmes expliqués par l'enseignant
- Stages intensifs pendant les vacances scolaires
- Fournitures pédagogiques (pack web, application mobile) valables 1 an

La présentation à l'examen de code se fait avec deux organismes (La Poste ou bien SGS Code), soit par vos soins, soit dirigé par nous-mêmes.

Lors de l'épreuve théorique vous devez prévoir une pièce d'identité en cours de validité ainsi que votre convocation.

Après la réussite au code, il y a la partie pratique.

La pratique :

- La maîtrise du maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- L'appréhension de la route et la circulation dans des conditions normales mais aussi dans des conditions difficiles (trafic denses et conditions atmosphériques)
- Le partage de la route avec les autres usagers
- La pratique de la conduite autonome sûre et économique

La pratique est adaptée avec une progression pédagogique adaptée au REMC qui s'appuie sur des séquences en phase avec les quatre compétences du référentiels.

Le déroulement de l'examen permis B

L'examen « bilan de compétence » dure 32 minutes et sera jugé satisfaisant si l'élève assure la sécurité de toutes les personnes qui l'entourent, en suivant un itinéraire autonome (en partie) et l'inspecteur jugera ses prises de décisions face aux situations complexes qu'il rencontre.

L'élève devra d'autre part pratiquer l'éco conduite.

- Passer les rapports de vitesse au bon moment
- Savoir écouter sa voiture
- Utiliser les accessoires et répondre aux questions sur les premiers secours et les vérifications intérieurs ou extérieurs du véhicule.

L'élève doit être autonome, dynamique, motivé et impliqué dans sa formation.

La notation lors de l'épreuve devra être de 20 sur 31 (minimum) sans faute éliminatoire.
(VOIR TABLEAU CEPC)

Résultat de l'épreuve pratique

A l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat.

Vous aurez le résultat 48 heures après votre épreuve en utilisant le télé-service mis en place sur le site internet : www.securiteroutiere.gouv.fr

Vous pourrez imprimer ce résultat et conduire avec ce document si le résultat est favorable.

En cas d'échec, vous recevrez un bilan précis de votre prestation.

Pour un résultat favorable, le CEPC tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté en version papier ou sur un Smartphone ou une tablette.

Il ne permet pas de conduire à l'étranger.

Cependant, même si le résultat est favorable, l'inspecteur ne vous délivre pas ce CEPC s'il considère que le candidat doit passer un contrôle médical.

Délivrance du permis de conduire

Vous devez contacter votre auto-école pour savoir si elle transmet elle-même votre demande de permis de conduire aux services de l'État qui ont enregistré votre inscription à l'examen avec le résultat favorable ou si c'est à vous de le faire.

Ma conviction :

*Formation AAC qui s'adresse aux élèves de 15 ans et plus.
Avec la participation des parents accompagnateurs.
Pour soutenir et encadrer, avec leur expérience de conducteurs.
Leur enfant bientôt seul sur la route...*

*La procédure pour la formation AAC est la même que pour les formations B.
Avec deux retours à l'auto école pour les rendez-vous pédagogiques.
1^{er} rendez-vous entre le quatrième et sixième mois après la fin de formation (1000 kms au moins)
2^{eme} rendez vous près du passage de permis (3000 km minimum) 1 an de conduite accompagnée obligatoire.*

Les rendez vous pédagogiques se déroulent comme suit :

- ✓ *Théorie en salle environ 2H(groupe parents-élèves)*
- ✓ *1 heure de bilan de conduite à programmer selon vos disponibilités*

*Voir heures de conduite pour réadaptation aux véhicules, pour consolidation des règles de sécurité
Et accompagnement psychologique pour être en confiance.*

Formation conduite supervisée

Identique à la conduite accompagnée s'adresse aux élèves de 18ans et plus, pour acquérir une mini expérience au volant avec accompagnateurs après échec au passage de permis ou délibérément inclus à l'inscription de départ. (Sans rendez vous pédagogiques ni kilométrage obligatoire)
Quelques leçons seront insérées à cette formation d'accompagnement, en vue du repassage de permis.

Ces deux formations (AAC et SUPERVISEE) se font avec l'accord de l'assurance de l'accompagnateur. L'accompagnateur doit avoir 5 ans d'expérience minimum sans suspension ou annulation.